

# European Council of Town Planners

Liaison committee of the national associations and institutes of town planners in the member countries of the European Union

## Conseil Européen des Urbanistes

Comité de liaison entre les associations et les instituts nationaux d'urbanistes dans les pays membres de l'Union Européenne

### **NOUVELLE CHARTE D'ATHENES 1998 : Prescriptions pour l'aménagement des villes édictées par le Conseil Européen des Urbanistes**

La légitimité de ce document est d'avoir été conçu entre mi 1995 et début 1998 par les organisations professionnelles d'urbanistes d'onze pays de la Communauté européenne (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Pays Bas, Portugal, Royaume Uni) regroupés au sein du Conseil Européen des Urbanistes.

Comité de rédaction finale animé par Charles Lambert, Président d'Honneur du CEU :  
J. Griffiths, Ch. Lambert, F. Thornæs, A. Tripodakis.

Les membres correspondants du CEU (en Chypre, Hongrie, Pologne, Suisse et Turquie) ont fait de précieuses contributions à ce travail.

#### **PREFACE**

\* *Conscient des lacunes des types de structures et de schémas d'urbanisme auxquels l'application de la Charte de 1933 a donné lieu, le CEU s'est chargé de la mission de préparer une Nouvelle Charte, plus appropriée pour le 21ème siècle. Le concept clé exprimé par cette Charte est qu'une nouvelle manière d'aménager les villes est nécessaire pour répondre aux exigences culturelles et sociales des générations présentes et futures, et que l'évolution des villes doit être le résultat de la conjonction des diverses forces sociales et de l'action des principaux acteurs de la vie civique.*

\* *Le rôle de l'urbaniste professionnel préparé à éviter les phénomènes indésirable et à proposer méthodes et solutions, est crucial dans ce contexte en mutation ; il rejoint souvent le rôle de coordinateur et facilitateur éclairé au service de la société, rendant possible et mettant en scène le développement ; à l'opposé du "Grand Maître" - démiurge. Les urbanistes doivent faire partager et alimenter la définition d'un nouveau rôle pour les villes par le dialogue avec les autres partenaires aux différents niveaux local, national, et européen. Parmi les nombreux intervenants des villes, le rôle de l'urbaniste est de proposer une vision pour le futur, et ainsi d'éclairer et d'inspirer le choix des citoyens.*

\* *L'urbanisme étant par nature un processus continu, cette Charte n'est qu'un début. Elle a vocation à être réexaminée régulièrement et réécrite si nécessaire tous les 5 ou 10 ans pour corriger les éventuels changements qui auraient pu être constatés dans les villes entre temps.*

\* *En résumé, l'objet de cette Nouvelle Charte est de :*  
- *définir le Programme d'Aménagement durable des villes dans leur Environnement (Chapitre 1)*  
- *définir le rôle de l'urbanisme dans la mise en oeuvre de ce programme (Chapitre 2) et*  
- *présenter des recommandations sur les principes directeurs qui guideront la profession et l'ensemble des décideurs de la politique urbaine à tous niveaux (Chapitre 3).*

# 1- LE PROGRAMME D'AMENAGEMENT DURABLE DES VILLES DANS LEUR ENVIRONNEMENT

## Introduction

1-1 La ville européenne d'aujourd'hui est confrontée à toute une série de problèmes et de pressions qu'il faut maîtriser dorénavant. Même si ils relèvent de phénomènes plus large, l'urbanisme et les politiques d'aménagement en général doivent nettement contribuer à cette maîtrise. Au cours des années 1990, une série de Rapports préparés par la Commission Européenne et la conférence HABITAT II organisée par l'O.N.U. à Istanbul en Juin 1996, ont contribué à façonner le programme d'aménagement durable des villes :

- 1- Livre vert sur l'environnement urbain (1990) ;
- 2- Europe 2000 : perspectives de développement du territoire de la Communauté (1991);
- 3- Europe 2000 + : coopération pour le Développement territorial de l'Europe (1991) ;
- 4- Le concept européen pour une ville durable : Rapport sur l'Aménagement Durable des villes par le Groupe d'experts de l'Environnement pour l'Aménagement Durable (1996)
- 5- Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (1997 - en cours) ;
- 6- Vers un programme d'aménagement urbain durable pour l'Union européenne (Programme urbain ou "Urbain Agenda" 1997 - en cours ).

1-2 Le dernier rapport susmentionné est une communication émanant de la Commission, pour laquelle des contributions ont sollicitées. Il reconnaît la nécessité de mettre sur pied une stratégie spécifique d'aménagement urbain en Europe, dans le cadre des compétences et des politiques de l'Union Européenne. La Commission entend organiser un Forum Urbain en 1998, afin de discuter particulièrement de ces questions, et de promouvoir une action positive.

1-3 L'ensemble de ces Rapports mettent en évidence la nécessité d'une action dans les quatre domaines clés suivants :

- \* Promouvoir la compétitivité économique et l'emploi
- \* Favoriser la cohésion économique et sociale.
- \* Améliorer le transport et les Réseaux Trans-Européens ("RTE")
- \* Promouvoir le développement durable et la qualité de vie.

1-4 Reconnaisant les problèmes identifiés dans l'analyse de ce Programme urbain en cours d'élaboration par la Commission Européenne, le Conseil Européen des Urbanistes les développe et y ajoute d'autres points dans les rubriques suivants :

## Démographie et logement

1-5 La structure démographique de l'Europe a considérablement évolué au cours des cinquante dernières années. Il faut en tenir le plus grand compte. Bien que la menace de l'explosion des taux de natalité ait été contenue et inversée, le nombre des ménages a considérablement augmenté. Ce phénomène est dû à un certain nombre de facteurs liés : un taux croissant de divorces, des mariages tardifs, davantage de familles monoparentales, une durée de vie considérablement augmentée, une population vieillissante, un niveau de vie globalement plus élevé. Il faudra résoudre les problèmes relatifs à la répartition et la composition des nouveaux ménages à travers l'Europe et vers l'Europe, la question de savoir comment les accueillir dans des ensembles urbains tout en protégeant l'environnement. Cette situation est compliquée davantage en raison des flux migratoires internationaux, particulièrement au sein de l'Europe, qui risquent de s'intensifier avec la dérégulation du marché de travail.

1-6 Malgré la tradition et l'expérience en matière de réalisation de logements sociaux dans de nombreux pays européens, il reste beaucoup à faire pour offrir des logements, et des équipements appropriés aux personnes âgées, aux sans logis, aux parents isolés et aux minorités ethniques qui posent certains des plus grands défis de l'avenir des villes.

## **Questions sociales**

1-7 Parallèlement à l'évolution démographique, la structure sociale des villes européennes a subi des transformations radicales. On a pris de plus en plus conscience que la vitalité d'une ville doit beaucoup à la diversité des groupes sociaux, qu'ils soient définis en fonction des âges, des ethnies, de la richesse. Si les quartiers multi-culturels, plus fréquents dans les villes anciennes, contribuent à la vitalité sociale et économique, à l'inverse les quartiers spécifiques, souvent neufs et excentrés, concentrent les problèmes de privation, de pauvreté et d'exclusion sociale.

1-8 En même temps, les modes de vie et la nature des exigences en matière d'habitat connaissent elles aussi, une évolution rapide, bien que les caractéristiques de l'urbanisme des quartiers et de la réalisation de logements, varient considérablement entre les régions, notamment en raison des différences entre les cultures, les traditions, les styles de vie et les climats. L'urbanisme doit se préoccuper des questions de pérennité et d'harmonie sociale, favoriser les tendances actuelles vers la diversité et le pluralisme des populations résidentes. L'urbanisme doit également prendre part à la maîtrise des problèmes des sans logis, de la pauvreté et des diverses carences en mettant en oeuvre des stratégies coordonnées de revitalisation qui facilitent et renforcent les effets sur les communautés.

1-9 Des manifestations récentes, notamment le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, et Habitat II à Istanbul, ont confirmé l'importance croissante du rôle et du champ d'action de l'urbanisme eu égard à la cohésion sociale. Certes, l'urbanisme ne peut pas résoudre toutes les questions qui touchent au développement de la ville, mais les urbanistes, qu'ils soient professionnels de l'urbanisme opérationnel ou chercheurs, doivent proposer des solutions innovantes sages et radicales pour créer de nouvelles formes d'activités et d'organisation urbaines répondant aux besoins économiques, culturels et sociaux des générations futures.

## **La Culture et L'Education**

1-10 Dans une société de plus en plus sophistiquée, la demande pour plus d'équipements de détente et de loisirs est croissante. En résumé, la population européenne aura d'autant plus de temps libre que le temps de travail se raccourcit et que l'espérance de vie s'allonge. De plus, le loisir et le tourisme urbain, représentent une activité économique en pleine croissance, et l'héritage urbain, le Patrimoine, est un composant essentiel des ressources de ce phénomène. Tout cet ensemble engendre une pression croissante sur les sites, le patrimoine et les espaces publics des villes.

1-11 Le Patrimoine est un élément clé qui définit la culture, et le caractère européen en comparaison avec d'autres régions du monde. Pour la plupart des gens, le caractère d'une ville s'exprime à travers la qualité et la composition de ses structures bâties et des espaces entre elles. Dans bien des villes, une partie des traces et des repères traditionnels a été détruite par la mise en oeuvre des plans de réorganisation fonctionnelle trop exclusifs, de construction de routes ou d'ensembles d'habitation sans prise en compte suffisante de toutes les valeurs humaines et culturelles des lieux ; ainsi que par des actions trop souvent incontrôlées ou tolérées des propriétaires privés. Pour l'avenir, il faut conjuguer les efforts pour sauvegarder les ressources de l'héritage et promouvoir les exemples réussis en matière de conservation et d'interprétation. Ces actions, et une stratégie prudente du développement spatial seront essentielles au bien être des habitants, à l'identité des citoyens, tout comme à la culture et au caractère de la ville de demain.

1-12 La ville est un facteur clé du système d'éducation. Elle permet non seulement d'offrir les aptitudes minimums de base, mais aussi d'engendrer un sens de l'histoire, d'identité et de fierté qui font en un mot les bases de la citoyenneté. Elle doit permettre au citoyen d'appréhender les marges de manoeuvre de sa vie dans la société, d'en tirer les informations essentielles et d'apprendre les qualités de la vie citoyenne. Ceci crée à son tour les conditions d'une participation plus active de chacun dans la vie de la cité et dans les processus de prise de décisions.

## **La société de l'Information**

1-13 L'impact de la révolution de la technologie de l'information et de la communication est déjà perceptible dans le mode de fonctionnement des villes. D'autres mutations futures permettront de modifier, dans l'ensemble, le besoin de se déplacer, de changer de lieu de travail, tout en augmentant

la nécessité pour les citoyens de se procurer plus d'informations, plus rapidement et de communiquer plus efficacement. Ceci donnera encore plus d'importance au système éducatif d'autant que de meilleures possibilités d'éducation à domicile et d'enseignement à distance pourraient compter dans l'aménagement des territoires.

1-14 Dans l'ensemble, la révolution de l'information a un impact sur le développement de la ville qui pourrait être exploité de manière positive et innovante en terme de mixité d'usage et d'interaction sociale comme en terme de vitalité culturelle et économique . Néanmoins, il faut prendre garde des conséquences négatives possibles, parmi lesquelles : l'isolement social et le partage de la population entre les "riches en information" et les "pauvres en information", ces derniers se sentant distancés par d'autres groupes de la société, et l'éparpillement des habitations autour de trop grandes concentrations urbaines. Les autorités municipales ont la responsabilité d'assurer un accès équitable aux bénéfices de ces mutations, afin de rendre la ville plus compréhensible à tous ses citoyens ; ces nouvelles formes de solidarité et d'égalité ont des conséquences énormes sur la conception des aires urbaines, ou agglomération, ou réseaux de villes plus ou moins éclatés qui se multiplient désormais.

## **Environnement**

1-15 Au cours des dix dernières années, le concept du développement durable est apparu comme un enjeu majeur de l'urbanisme. La nécessité d'appliquer ses principes, qui font partie intégrante de l'organisation et du développement des villes, est désormais reconnue par tous. La nécessité de créer des villes durables constitue l'un des plus grands défis que doivent relever les urbanistes et les responsables politiques du 21ème siècle. Au problème de préservation de l'environnement, s'ajoute la nécessité de protéger le patrimoine de la ville, les espaces libres, ainsi que les réseaux d'espaces verts, et le paysage culturel à l'intérieur et autour des villes. Les villes modernes produisent une quantité importante de rejets et de pollution, provoquant une détérioration générale de la qualité de l'environnement et du niveau de vie. La préservation de la biodiversité est un enjeu crucial, s'appliquant tant aux villes qu'aux zones rurales. L'ensemble de ces questions a d'ailleurs été reconnu de niveau international , aussi bien à l'occasion du Sommet de la Terre de 1992 qu'à la Conférence des Nations Unies Habitat II de 1996, ainsi que dans les objectifs de la Campagne : "Villes et Cités Durables pour l'Europe".

## **Economie**

1-16 Les questions économiques ont toujours eu une profonde influence sur l'évolution des villes. La structure de l'économie de l'Union Européenne a connu une mutation rapide au cours des deux dernières décennies. Ce processus a été ponctué par deux récessions profondes qui ont eu des impacts sur les industries de production et de service, tant dans le secteur public que privé. L'activité économique en Europe continuera d'être concentrée dans les villes, et un grand nombre de tendances économiques continueront à influencer l'urbanisme. Le développement économique, faisant appel au partenariat entre les secteurs public, privé et le volontariat, aura un rôle fondamental à jouer, mais ceci nécessite la mise en place de processus rigoureux et transparents, auxquels prendront part des professionnels bien formés, les urbanistes le sont déjà mais doivent poursuivre l'amélioration de leur compréhension des meilleurs usages possibles de ces partenariats qui rapprochent des acteurs publics et privés de rationalité tellement différentes.

1-17 En général, le processus de restructuration économique devra s'accélérer. Globalement, la concurrence s'accroîtra encore entre les villes pour attirer les emplois, tant au niveau national qu'international. La révolution dans les technologies de la télécommunication et de l'information, alimentera sans aucun doute ce processus. Mais ce sont surtout les structures d'organisation du travail qui continueront d'évoluer, avec de plus en plus de travail à temps partiel, de temps partagé et de contrats à durée déterminée, pour un nombre croissant d'individus. Ces différentes tendances et l'influence sur le secteur rural du développement des biotechnologies concourent vers un bouleversement des critères de localisation des emplois, des activités économiques, et des habitations, dans la structure des villes et dans l'organisation des territoires qui fait apercevoir des enjeux de transformation (croissance-décroissance) presque aussi importants que lors des périodes récentes de croissance démographique forte.

1-18 Au niveau micro-économique, on peut s'attendre également à une croissance de l'activité économique locale, qui se manifeste d'ores et déjà dans l'augmentation du nombre de petites et

moyennes entreprises (PME) à travers toute l'Europe. Dans ce domaine, les politiques visant à créer des villes durables, doivent porter sur la création de plus d'emplois et d'activités dans la ville elle-même à la faveur de la réduction très forte des nuisances des ateliers de production sur leur voisinage, ce qui contribuera à accroître la vitalité et la qualité de la vie. L'expérience au cours de la dernière décennie montre que l'urbanisme a un rôle vital à jouer pour favoriser le développement économique et partant la redynamisation des communautés locales. Il est nécessaire, compte tenu de l'accélération du rythme des mutations en cours, non seulement d'assurer un contrôle constant de cette évolution, mais aussi d'en tirer continuellement des leçons, que ce soit au niveau de la structure du développement de l'espace communautaire, ou des marchés locaux, afin de s'adapter rapidement et de profiter des nouveaux contextes.

## **Mouvement**

1-19 En 1996, la Commission Européenne a publié un Livre vert sur le transport intitulé « Les Réseaux des Citoyens : Remplir le Rôle du Transport en Commun en Europe ». Ce rapport a montré que, dans tous les pays d'Europe, l'acquisition et l'utilisation de véhicules automobiles sont en forte progression depuis les années 70 et s'accroîtront selon les prévisions, d'un taux d'environ 200% sur les 25 prochaines années. Cette situation risque de se compliquer davantage du fait des aspirations des pays de l'Europe Centrale et Orientale à rattraper le niveau de vie occidental. Les conséquences de cette révolution du transport sont largement connues, notamment en ce qui concerne la pollution, la congestion, les risques pour la santé, et l'épuisement des ressources non-renouvelables. Pour ce qui concerne plus particulièrement la ville et la qualité de la vie, tout ce qui est lié à la circulation routière consomme énormément d'espace ; plus encore, la conséquence globale de tout cela est l'explosion de la ville au delà même des zones périphériques, avec l'émergence de la "région-urbaine".

1-20 On ne peut soutenir ces tendances qui vont trop à l'encontre du concept du développement durable et constituent une menace pour le caractère, la signification culturelle, l'environnement, et l'identité même des villes traditionnelles de l'Europe. L'urbanisme doit continuer d'apporter des réponses positives à ces problèmes, certes dans le but d'améliorer l'accessibilité, mais tout en créant un environnement de meilleure qualité. En n'oubliant pas que si la mobilité semble s'être améliorée, en réalité l'accessibilité des équipements et des services de base s'est, elle, détériorée, pour les groupes défavorisés de la communauté. De même, dans de nombreuses villes, des rues sont "dominées" par les véhicules, limitant l'espace disponible pour les piétons et les cyclistes.

Au niveau stratégique, la réalisation des Réseaux de Transport Trans-Européens (RTTE) améliorera l'accès aux villes, générera des activités économiques, et facilitera les échanges entre les villes et les régions. Mais sur le plan local, c'est l'urbanisme qui doit jouer un rôle important dans le cadre d'une approche intégrée de la politique d'occupation du sol, des rythmes de vie (vie scolaire, horaires de travail, etc.) et de la planification des transports. Il est certes nécessaire d'investir davantage dans de nouvelles infrastructures de transport, notamment dans les domaines de transport en commun et des aménagements destinés à la circulation piétonne et aux cyclistes, car il faut offrir aux citoyens plus de choix de moyens intermodaux pour une plus grande accessibilité. Mais plus généralement : il faut prendre acte que le mouvement (aux sens: mobilité, adaptation, accessibilité, individualité) est devenu tellement essentiel et diffus que la solution ne réside plus dans des politiques sectorielles, même optimisées par une bonne organisation et une amélioration de service.

## **Choix et diversité**

1-21 Dans une société de plus en plus globale, les citoyens du 21ème voudront bénéficier de plus de choix et de diversité en termes de logement, de biens collectifs disponibles, de services et d'équipements que la ville sera en mesure de leur offrir. Comme toujours, les plus forts, ceux qui auront le plus de choix, choisissant de plus en plus leur ville d'adoption sur ces critères là, entraîneront l'économie et donc une partie de l'emploi des autres avec eux. Dans une ère de grande mobilité et de mouvement, c'est un enjeu important. Les deux principaux objets de l'urbanisme moderne étant de valoriser l'activité économique et d'améliorer la qualité de la vie, il convient de prendre sérieusement en considération les atouts des zones mixtes, au contraire de l'approche désormais devenue traditionnelle qui consiste à concentrer les activités commerciales et résidentielles dans des zones spécialisées sans pour autant en faire de véritables centres secondaires. Il est judicieux de remarquer qu'en ce qui concerne l'occupation de sol, les quartiers

mixtes, que l'on trouve généralement dans les vieilles villes, génèrent cette diversité, ainsi que de la vitalité sociale et économique. Il reste néanmoins nécessaire de contrôler les activités polluantes ou potentiellement dangereuses au moyen de règlements.

## **Sécurité et Santé**

1-22 Malgré l'amélioration générale que l'on peut constater très récemment dans les relations internationales, des foyers de conflits sociaux et des zones d'agitations subsistent dans plusieurs villes du continent européen ; il faut espérer que des solutions pourront être rapidement apportées à ces problèmes, par des moyens politiques. Au niveau local, dans bien des villes à travers l'Europe, il y a une peur grandissante de la délinquance qui est liée dans une large mesure à la qualité des conditions de vie, aux structures sociales, et que l'Organisation Mondiale de la Santé commence à rapprocher des problèmes de santé publique ( Congrès Isocarp 1993 à Glasgow). Il s'agit là, de problèmes que l'urbanisme, en association avec d'autres professions, doit contribuer à résoudre sans relâche par l'approche plus détaillée des phénomènes sociaux, par l'organisation de liens très qualitatifs et valorisants entre différents quartiers et lieux centraux, par la conception de secteurs d'habitat de meilleure qualité, par l'amélioration de l'accessibilité aux équipements et aux services, et par la valorisation de l'environnement dans son ensemble.

## **Synthèse : Forme urbaine et Ville durable**

1-23 Tous ces éléments ne sont pas indépendants des formes urbaines et de ce que pourrait être " la forme idéale pour la ville de demain". Un certain nombre de questions portant sur la localisation et la gestion influe sur la détermination de la forme urbaine ; D'un côté, il y a des questions relatives à la centralité, dans le cadre de laquelle les équipements et les services sont concentrés autour d'un noyau central. De l'autre côté, se pose le problème de la dispersion, qui consiste dans l'extension du développement hors de périmètre initial de la ville vers les zones environnantes. Quoiqu'il en soit, que l'on aime ou que l'on regrette des développements récents de certaines villes, les villes sont désormais comme elles sont. Le devoir de l'urbanisme est de se consacrer à les adapter et à les rendre plus agréables à vivre pour tout le monde en proposant de nouvelles méthodes et plus de développement.

1-24 L'extension de la ville centrale, souvent, n'a pas tenu compte des problèmes qui en résultent au niveau de sa périphérie et des franges urbaines. Dans le cas des villes dispersées ou des villes qui ont connu récemment ou qui connaissent encore l'explosion de leurs limites, les problèmes d'extension se posent davantage à l'échelle de la diversité possible des formes urbaines dans le principe de la "région urbaine". La forme urbaine est intrinsèquement liée au caractère de la ville et à son âme. La planification à l'échelle sous-régionale est nécessaire, afin de hiérarchiser le développement de la ville, au sens le plus large des relations urbaines permanentes, et d'assurer une relation fonctionnelle claire entre le ou plutôt les centres de la ville, sa périphérie proche et ses franges, ainsi que les cités et les villes auxquelles elle est liée dans la région. Pour bon nombre des régions, il faut reconnaître et développer les atouts du concept de "réseau de villes". Une "communauté" de villes peut ainsi naître, chacune ayant son identité propre et ses objectifs, et l'ensemble étant relié par des systèmes de transport de masse de bonne qualité. Des formes urbaines nouvelles doivent naître de ces concepts afin de mieux répondre à ce que certains recherchent dans le concept de modernité, sans y sacrifier longtemps encore le caractère traditionnel des villes existantes.

1-25 Le concept de ville - série de villages ou de communautés liés ensemble - va totalement dans ce sens et complète la vision de la ville durable développée par la Commission Européenne et le Conseil de l'Europe, qui intègre un souci général de prise en compte de l'environnement de la ville. La publication "*L'Environnement de l'Europe : Evaluation Dobris* " par l'Agence Européenne pour l'Environnement, est l'aboutissement de l'analyse portant sur 51 villes Européennes. Elle donne un compte-rendu exhaustif de la question en identifiant cinq problèmes majeurs : la qualité de l'air, le bruit, la circulation, la qualité du logement, l'accessibilité aux espaces verts et aux espaces libres, et leur extension. Bien que ces problèmes varient d'une ville à l'autre, les autorités municipales peuvent généralement contribuer au développement durable en améliorant les conditions locales et en favorisant les solutions qui consomment le moins d'énergie et de ressources ou qui laissent en l'état les systèmes naturels homogènes en organisant la ville malgré cela, tout en s'attaquant aux problèmes des déchets, de la qualité de l'air et de l'eau.

1-26 La compréhension générale croissante de ces phénomènes par le grand public et la mise en place de processus démocratiques plus ouverts, exigent une meilleure communication et une plus grande participation des citoyens aux processus de conception et parfois de décision. Au cours de 20 à 30 dernières années, les urbanistes ont été à la pointe du développement des techniques de participation du public. Dans de nombreux pays, ces techniques sont devenues une partie intégrante du processus d'aménagement. Dans d'autres pourtant démocratiques l'intention de faire participer est en net recul. A l'avenir, de tels principes devraient être beaucoup plus largement appliquées.

Il est nécessaire de poursuivre cette évolution de l'urbanisme pour désormais délaisser l'approche exclusivement réglementaire de l'urbanisme en faveur d'un processus basé sur la connaissance des besoins exprimés par les utilisateurs de la ville et la médiation-compréhension-contrat entre les autorités et le milieu local à organiser dans ce sens. La notion d'une approche de l'urbanisme centré sur le citoyen, exprimant les besoins fondamentaux de l'homme pour la vie en ville, se trouve au coeur de cette Charte. La section suivante examine le rôle que l'urbanisme pourrait jouer dans la réalisation de ce Programme pour l'Aménagement Durable des villes. Enfin, dix groupes de recommandations destinées à guider l'urbanisme vers le 21ème siècle, sont présentés dans la troisième section

## **2- LE ROLE DE L'URBANISME DANS LA REALISATION DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT DURABLE DES VILLES**

### **Introduction**

2-1 L'expérience pratique et les travaux de recherches de ces soixante dernières années, montrent que les villes ne se développent au hasard, ni n'obéissent à des modèles bien déterminés. En revanche, elles se développent ou nécessitent d'être conduites en fonction de principes d'urbanisme rigoureux. Certains de ces principes sont permanents au fil du temps; d'autres suivent des tendances particulières (ils doivent être bien compris avant d'en édicter d'autres ou de se contenter de faire de l'apparence des infrastructures, du paysage, ou tout simplement de l'action. Ce qui serait superficiel. On peut distinguer deux grandes catégories de principes :

- 1- Les Grands Principes Généraux, qui sont quasi universels
- 2- Les Nouveaux Principes Souhaitables pour le 21ème siècle

Ces principes sont développés dans les paragraphes qui suivent.

### **Les Grands Principes Généraux**

2-2 Il faut beaucoup de temps pour mesurer les effets d'une politique ou d'une action quelles qu'elles soient, et des décennies pour corriger les erreurs. L'aménagement est un processus continu. Au cours des 25 dernières années, la pratique de l'urbanisme a commencé à devenir plus ouverte avec parfois de larges consultations et enquêtes sur les plans et les programmes de développement. Cependant, pour s'approcher réellement des attentes et des problèmes, l'urbanisme doit devenir plus participatif et les urbanistes doivent faire en sorte que les associations d'habitants et les communautés d'affaires puissent y contribuer. Les plans d'urbanisme doivent régulièrement faire l'objet d'un suivi et de révisions. L'information est essentielle. De plus en plus, les cibles et les indicateurs de performances seront les outils essentiels de l'urbaniste, particulièrement pour éclairer les processus de participation et décisions.

2-3 On devrait toujours prendre en compte, le cadre, la localisation, le contexte social, et les principales ressources du secteur, lors de la planification d'une ville. D'autres facteurs à prendre en compte comprennent le relief, le climat, et les structures existantes et précédentes d'occupation du sol, la structure parcellaire, les structures bâties, les arbres et les espaces boisés, les cours d'eau, le réseau des transports, les espaces ouverts, les chemins piétonniers, les caractéristiques culturelles et historiques, ainsi que les limites administratives.

2-4 Ces facteurs sont particulièrement importants pour la détermination de la forme urbaine actuelle et future d'une ville. La centralité n'est pas devenue un concept démodé à cause d'une plus grande mobilité et des nouvelles technologies. Pendant des siècles, la vie de la cité s'organisait à travers les relations entre certains sites centraux et le territoire qui les entourait. Il n'y a aucune raison pour que cela s'arrête tout d'un coup, d'autant plus que la déstabilisation des centres traditionnels induite par la migration des activités commerciales et économiques vers les zones périphériques, a nécessité la mise en oeuvre de programmes de rénovation des centres-villes. De nombreux facteurs laissent à penser que la ville de demain constituera une communauté multi-centrique plutôt que mono-centrique. L'émergence d'une telle série de nouveaux centres représente l'une des préoccupations de l'urbanisme dont le but essentiel doit être de créer des environnements de haute qualité. Dans ce contexte, il faut promouvoir autant que faire se peut, la mixité des fonctions, c'est-à-dire des espaces où les citoyens peuvent habiter et travailler, à la place de politiques restrictives de zonage. Les urbanistes et les autorités devraient revoir et réévaluer le caractère approprié ou non des politiques de zonage dans les plans d'urbanisme.

2-5 L'aménagement des villes doit donc s'appuyer sur une vue d'ensemble, et s'inscrire dans le cadre de leurs fonctions, tout en respectant les critères environnementaux et les principes du développement durable. Il doit être accordé une attention globale à tous les équilibres, qu'ils soient de l'ordre environnemental, social ou économique, au lieu de les traiter comme des composants séparés. Cette approche globale, qui le plus souvent, doit comprendre un Audit (Bilan) Stratégique Environnemental (ASE) est l'un des principes directeurs du développement durable. Aucun obstacle technique ne s'oppose à de cette approche, sauf peut-être l'insuffisance des moyens permettant de

recueillir les données nécessaires. Cependant, les moyens modernes de traitement des données permettent de gérer la complexité.

2-6 Incontestablement, les villes vont continuer à jouer un rôle moteur dans le développement économique influençant le développement des zones rurales périphériques. Les cycles de développement doivent faire l'objet d'une analyse minutieuse, basée sur des observations et des pronostiques établies sur de longues périodes. Il faut remarquer en particulier, que les mesures et les décisions prises à la hâte, qu'elles soient d'ordre politique ou économique, constituent des facteurs d'instabilité. De la même manière, l'impatience dans la réalisation d'actions ou de projets en profondeur, sans que cela ne soit nécessaire sur le plan technique, et en ayant une appréciation succincte du contexte local, ou de la capacité de la communauté locale à s'y impliquer, conduit souvent à l'inaction et à l'erreur. Ces erreurs freinent inévitablement le progrès et laisse les projets à moitié inachevés. L'aménagement doit donc inclure un audit rigoureux des problèmes sociaux, environnementaux, et économiques, que la communauté doit résoudre, avec des prévisions des tendances susceptibles d'influer sur ces différents paramètres.

2-7 Dans ce contexte, l'urbanisme doit se consacrer principalement à servir l'intérêt général, qui est souvent mal compris mais dont il convient de ne jamais sous-estimer l'importance. En outre, l'urbanisme consiste souvent à concilier des intérêts divergeants, et à proposer une médiation entre différentes parties. Parfois, l'urbaniste est amené à se prononcer sur le caractère légitime, pertinent ou légal de certains intérêts. Les conflits peuvent être visibles ou non-apparents, mais leur présence latente et la nécessité de les résorber est une préoccupation constante qui doit influencer les démarches en urbanisme.

La forme sociale, culturelle et esthétique de la ville naît de l'abondance des valeurs sociales et culturelles dans lesquelles se reconnaissent tous ses habitants, sans exception. Amener les différentes catégories d'acteurs, chacune avec ses priorités, à trouver sa place et son champ d'expression et d'action reste un instrument essentiel en matière d'urbanisme.

La communication qui permet de concilier les intérêts à long terme avec les profits à court terme, est particulièrement importante. L'équité, la sensibilisation aux questions de société et de l'environnement doivent continuer de sous-tendre la médiation en urbanisme.

### **Principes Souhaitables pour la 21ème Siècle**

2-8 Un certain nombre de nouveaux principes viennent compléter ceux qui ont été énoncés ci-dessus. D'abord, les ressources urbaines doivent être réparties plus équitablement, en fonction des principes d'égalité, de la prise en compte des besoins locaux, et de subsidiarité.

2-9 La répartition entre les espaces verts, les espaces protégés, les espaces de loisirs et les espaces bâtis, est extrêmement importante. Les échanges entre ces espaces, traduisant l'évolution de la ville au fil du temps et les différents caractères de ses environs, constituent un nouveau concept de la ville, se rapprochant de "villages urbains". Les espaces libres, verts et laissés naturels, sont essentiels à la ville, et les politiques urbaines doivent être tournées davantage vers l'objectif de créer un environnement agréable à vivre, et de verdir la ville. Certes, il faut d'abord épuiser les possibilités de réutiliser des sites disponibles en zone non urbaine avant de s'intéresser aux sites en zone naturelle; mais, en tout état de cause, l'aménagement ne doit pas se faire au détriment du réseau d'espaces libres ou des corridors naturels vers l'environnement extérieur des villes, et il faut assurer une gestion sensible des franges urbaines.

### **Synthèse**

2-10 Le champs de l'urbanisme est beaucoup plus général et beaucoup plus large que ne le sont ceux des autres disciplines. La plupart du temps, l'urbanisme se place au centre même des pressions qui s'exercent au sein de la société urbaine, identifiant les problèmes, favorisant la communication entre les divers groupes et intérêts, assurant une médiation, et proposant des solutions alternatives et leur évaluation, dans le but de déboucher sur l'adoption d'un plan ou d'un programme, après une large discussion par la communauté. Pour mettre en application le Programme d'aménagement durable des villes proposé dans cette Charte, ce rôle doit se renforcer afin de permettre de répondre aux pressions grandissantes que subissent la ville et la société : basculé par les changements, le

chômage, et l'ouverture encore plus grande à la concurrence. Ceci nécessitera un plus grand nombre d'urbanistes bien formés.

2-11 Il reste que le premier rôle de l'urbanisme est de fournir les cadres d'organisation spatiale des territoires nécessaires à la gestion des renouvellements sur place ou des développements de la ville. Plus généralement, la Charte des Urbanistes Européens - Amsterdam, 8 Novembre 1986 - fondatrice du Conseil Européen Urbanistes et ses annexes, Strasbourg, 8 Décembre 1988 - précisent les actions professionnelles des urbanistes comme celles qui concourent par une synthèse complète, équilibrée et imaginative, à :

- \* identifier les besoins présents et futurs de la collectivité ou de la communauté et mettre en évidence les opportunités, les enjeux, les contraintes et les implications pour l'action ;
- \* proposer, sous forme de politiques et de plans d'aménagement, les actions nécessaires pour déclencher, organiser et mettre en oeuvre le changement, en s'appuyant sur les données de la recherche ;
- \* assurer la médiation nécessaire à la mise en oeuvre de ces actions ;
- \* contrôler, conduire et modifier, ces plans et ces politiques au fur et à mesure de l'évolution des besoins et des ressources, et selon les directives générales qu'ils reçoivent ;
- \* gérer et évaluer les effets et les implications des changements dès leur apparition.

2-12 En résumé, le CEU est convaincu que les urbanistes, en tant que professionnels responsables, ont un rôle distinct et indispensable à jouer, dans l'établissement d'un Programme d'Aménagement urbain et la définition de ses objectifs spécifiques à long terme. La vitalité et le bien-être des villes dépendront de la conjonction du savoir faire technique, de la créativité, et de la capacité de coordonner les activités en partenariat avec d'autres professionnels, responsables politiques, et la communauté dans son ensemble. La ville du XXIème Siècle ne sera pas tellement issue du rôle directif des Plans d'aménagement général, mais beaucoup plus du résultat cumulé de processus de négociation ouverts à tous les citoyens et centrés sur leur bien être et leurs besoins.

### **3- SATISFAIRE LES BESOINS DE LA VILLE DE DEMAIN ET LES ASPIRATIONS DES CITOYENS**

\* Au moment de l'action comme dans les phases de décision, aussi bien lorsqu'il s'agit de transformer, revitaliser, ou créer des zones urbaines, il faut dorénavant s'appuyer sur les connaissances et les expériences considérables. A la lumière des analyses précédentes, le Conseil Européen des Urbanistes propose une série de conclusions à l'attention du grand public et à travers lui aux politiciens, aux urbanistes, et à tous ceux qui concourent par leur action au développement futur des villes.

\* Les recommandations qui s'ensuivent, sont de caractère universel. Elles correspondent au caractère commun des villes européennes, tout en tenant compte de leur grande diversité et complexité. En outre, elles reconnaissent les éléments qui influencent l'urbanisme en permanence : le temps, la complexité, les limites, et les questions de centralité et d'organisation spatiale. Elles rappellent qu'on ne peut se permettre de sous-estimer l'importance de la planification stratégique et de l'aménagement de l'espace, instruments nécessaires pour définir le cadre d'une vision future, et pour concevoir la ville dans son contexte sous-régional et régional.

\* Les conclusions du CEU mettent également en évidence l'importance cruciale des principes du développement durable qui doivent être intégrés au processus de planification. L'intégration de ces principes dans cette Charte sur l'urbanisme des villes s'inspire du concept du Rapport Brundtland selon lequel il faut répondre aux besoins de la génération présente, sans pour autant compromettre la capacité des générations futures à faire face aux leurs. Le Conseil Européen des Urbanistes a fait sien cette approche parce qu'elle complète le concept de la participation citoyenne intégré dans cette Charte.

\* Les organisations nationales d'urbanistes réunies dans le Conseil Européen des Urbanistes peuvent chacune ajouter d'autres principes et recommandations complémentaires qui tiendraient mieux compte de leurs contextes spécifiques.

\* Il est prévu que les analyses et les recommandations de la présente Charte fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation fréquente. Ses conclusions et recommandations seront discutées lors de conférences dont la première se tiendra symboliquement à Athènes.

#### **Dix Groupes de Recommandations**

##### **3-1 Une ville pour tous**

Dans de nombreuses parties de l'Europe et ailleurs, l'afflux d'immigrants vers la ville, initialement en provenance de zones rurales proches, et, aujourd'hui, d'une aire plus vaste comprenant l'Europe et d'autres régions du Monde, a parfois bouleversé les structures sociales, et nourri à des degrés variables le racisme, l'exclusion, la criminalité, et les conflits sociaux. La pauvreté urbaine, exacerbée par les impacts de deux récessions cycliques de notre époque moderne, sont à la fois une cause et une conséquence du déclin de la cohésion sociale. Les politiciens et les urbanistes doivent se préoccuper particulièrement des minorités défavorisées ou faibles en termes d'accès aux ressources, qui ont du mal à trouver une manière de s'exprimer. Les politiques d'urbanisme doivent prendre en compte les besoins spécifiques de ces membres à part entière de nos sociétés.

**Tous les groupes, y compris les nouveaux arrivants doivent être intégrés dans la vie sociale, économique et culturelle de la ville, par l'organisation du développement, et par l'application de mesures socio-économiques appropriées.**

**Pour y contribuer, le processus d'urbanisme doit intégrer très tôt la collaboration et la participation au niveau local, afin de développer l'intérêt du public pour l'aménagement de leur environnement et pour l'amélioration des conditions sociales et économiques.**

**On ne peut répondre aux besoins et aux aspirations de tous les groupes sociaux que si l'ensemble de ceux-ci participe au processus de définition de ses besoins et aspirations, et comprennent les marges de manoeuvre.**

### **3-2 Une véritable participation**

Le degré d'implication du citoyen dans les questions urbaines varie beaucoup, entre les villes et les pays d'Europe. Si la participation du public est très développée dans certains pays, elle est freinée dans d'autres par la manière très rigide avec laquelle est appliquée le système de représentation démocratique, souvent hautement centralisé. L'expression du droit, des besoins et des souhaits des citoyens, et leur compréhension des phénomènes, eu égard notamment aux questions relatives à la vie quotidienne ou à la qualité de l'environnement, ne peuvent se réaliser uniquement à travers un système fondé sur des représentants élus aux niveaux local et central; leur gouvernement, dans un tel cadre, ne peut qu'apparaître éloigné des gens et manquer ainsi son objectif d'améliorer la capacité d'initiative individuelle et d'organiser la qualité de leur cadre collectif de vie.

**Il faut restructurer les cadres d'organisation de l'urbanisme selon un principe hiérarchique, qui seul peut, rendre le processus d'élaboration plus compréhensible et plus accessible au citoyen. De même, le principe de subsidiarité doit être rigoureusement appliqué, aussi bien d'ailleurs au niveau de l'allocation des fonds et de l'administration publique.**

**Des formes innovatrices de participation doivent être mises en oeuvre à la plus petite échelle possible au niveau local pour renforcer l'implication active des citoyens dans ce domaine si proche de leur vie et favoriser leur participation à la vie civique.**

**Il faut encourager l'existence d'équipements sociaux et culturels de proximité et des espaces d'expression ou de rencontre pour favoriser les contacts humains et la communication.**

### **3-3 La ville est le lieu de vie sociale par excellence**

La concentration croissante de la population dans les centres urbains a conduit souvent à la perte de l'échelle humaine et à l'érosion des structures sociales et physiques. La vie quotidienne du citoyen est devenue plus uniforme, et le repli sur soi, la passivité et l'indifférence envers les objectifs et les initiatives de la collectivité, sont devenues la norme. L'accroissement de la densité se traduit trop souvent par la diminution des espaces libres, et par l'insuffisance de parcs, de squares, et du nombre d'équipements publics, qui sont tout aussi importants que les lieux de réunion. La créativité individuelle et ses possibilités d'expression sont souvent en recul malgré les efforts d'enseignement.

**La structure hiérarchique de la démarche d'urbanisme doit se traduire concrètement à deux échelles au moins. Les petites unités de structure, l'immeuble, et le quartier, peuvent jouer un rôle clé pour créer le cadre de contact humain, favorisant la participation du public dans la gestion du voisinage. La participation simultanée au niveau de la ville dans son ensemble crée et situe le contexte de l'action locale, en même temps qu'elle familiarise l'individu avec la diversité des sujets qui l'entourent et l'intérêt qu'il faut y trouver.**

**Le domaine public c'est l'espace où se développe le sens de la communauté, l'activité sociale et la vitalité. Tous les efforts doivent être déployés dans la préservation et la consolidation du réseau d'espaces ouverts, de parcs, et d'espaces de loisirs dans les villes, y compris à l'occasion du redéploiement des friches et des bâtiments désaffectés.**

### **3-4 Conserver le caractère des villes**

L'environnement urbain a toujours joué un rôle traditionnel éducatif et culturel important dans la vie des citoyens. La ville est le "foyer" de "civilisation", qui se perpétue et s'amplifie à travers les siècles. Malheureusement, l'impact de l'urbanisation intense des temps modernes a érodé l'intégrité culturelle de la ville, détérioré son aspect esthétique, et souvent détruit la continuité du tissu urbain.

**L'urbanisme doit sauvegarder les éléments traditionnels et l'identité de l'environnement urbain, qui constituent dans leur ensemble de vraies valeurs, y compris certains ensembles intéressants de bâtiments, les quartiers historiques, les espaces libres, et les espaces verts. Ces éléments doivent être intégrés dans un réseau de conception urbanistique continu.**

**A l'avenir, l'urbanisme doit chercher à renforcer et développer davantage les traditions en matière de construction et d'art urbain qui donnent à chaque ville ou région, son caractère particulier. L'architecture et l'aménagement doivent prendre en considération la ville et ses environs. Il faut rechercher, au niveau de la conception, des solutions s'appuyant sur l'analyse des données culturelles, visuelles, fonctionnelles et historiques de la zone, mettant en évidence ses atouts spécifiques. Ce processus très ouvert à la participation pleine et ouverte de la communauté locale doit également inclure le dialogue entre les urbanistes et les autres acteurs professionnels, notamment les architectes, les géomètres, les ingénieurs, les paysagistes, les sociologues ainsi que les écologistes, les économistes, les artistes et les autres professionnels spécialisés ouverts et préparés à la complexité des sujets urbains.**

### **3-5 Tirer parti des technologies nouvelles**

Le développement généralisé de la technologie de l'information engendre des implications aux niveaux des mutations sociales et de la structure future de la ville, y compris dans l'ensemble du concept de mouvement et son application en termes de déplacements et des transports. Cependant, le contact entre les individus demeurera un élément important, auquel ne pourrait se substituer les communications virtuelles. En revanche, la technologie de l'information, accroît les possibilités de communication et la diversité des expériences. Elle peut aussi favoriser les processus démocratiques en mettant l'information à la disposition de groupes qui, traditionnellement, n'y ont pas accès et permettant au citoyen de s'impliquer dans l'aménagement de sa ville, à condition qu'il y ait un accès équitable aux ressources.

Les nouvelles technologies sont particulièrement appropriées pour l'organisation hiérarchisée de la pratique de l'urbanisme prônée ci-dessus tant elles permettent de focaliser l'attention sur les sujets et les questions intéressants soit un petit groupe, soit l'ensemble des citoyens, avec les mêmes instruments et donc la même facilité d'accès.

**L'urbanisme doit favoriser les possibilités d'exploitation optimum de la technologie de l'information, grâce à un accès équitable, afin d'en tirer le maximum de bénéfices pour les citoyens.**

**L'urbanisme doit prendre en compte les possibilités d'une décentralisation des activités, en envisageant le développement des structures polycentriques et multi-facettes pour la ville. L'éclatement des activités, dans l'espace et dans le temps, doit être encouragé, dans la mesure où il permet de réinvestir la globalité du territoire plutôt que de concentrer tout sur les quelques pôles qui s'atrophient et désertifient de vastes régions autour d'elle.**

### **3-6 Le développement durable ("Sustainability")**

Les principes du développement durable doivent désormais constituer l'essence même du processus d'aménagement d'une ville où le citoyen tient la place prépondérante. En effet, en raison de l'accroissement du nombre des personnes vivant dans les villes en général, du principe philosophique d'égalité d'accès aux ressources, la gestion dite "durable" du développement des villes et des territoires est devenue un réel impératif.

Les processus doivent prendre en compte le principe de biodiversité et le rapport complexe de l'homme à la nature, la préservation des ressources (y compris l'utilisation du sol), ainsi que les atouts d'identité sociale et culturelle et le patrimoine économique. Toute la gestion du développement des villes doit être appréciée comme un éco-système dans son ensemble et comme unité de production de services, avec des apports et des produits, cherchant ainsi à maîtriser, grâce à cet outil, le flux des véritables ressources fondamentales : l'air, l'eau, les processus d'épuration, la biodiversité, la gestion des déchets, la production, l'usage et la conservation de l'énergie, et le transport, mais aussi les valeurs culturelles de base de chaque société. Ce qui nécessite cependant de poursuivre simultanément une grande partie des méthodes antérieures, car l'expérience a montré que la politique en matière d'occupation de sol a une influence déterminante sur les caractères "durables" de la ville.

**Toute politique d'urbanisme, tout document d'organisation du territoire, doit dorénavant être établi selon les principes du développement durable. Des études analytiques de**

**l'environnement doivent être réalisées de même manière que les audits fonctionnels et l'analyse de qualité de la vie sociale. Elles doivent faire partie intégrante du programme d'action, et être en relation avec le processus de participation des citoyens.**

**L'urbanisme doit encourager :**

- \* la préservation des ressources non renouvelables**
- \* l'économie des énergies et les technologies les plus "propres" possibles**
- \* la diminution des déchets, et leur le recyclage**
- \* la flexibilité du processus décisionnel, pour donner plus de soutien aux communautés locales.**
- \* la prise en considération du sol comme une ressource à part entière et la régénération des friches urbaines.**

La biodiversité doit être considérée comme un composant essentiel de l'urbanisme. Elle doit permettre de préserver les écosystèmes et de maintenir une continuité entre le territoire urbanisé et le territoire qui l'entoure, grâce à de véritables "couloirs verts" ("green corridors") pénétrant la ville ; ce qui nécessite une attention particulière pour la mise en valeur des franges urbaines.

### **3-7 Le cadre du développement économique**

L'urbanisme, traditionnellement, était censé ne se préoccuper que de l'occupation et de l'utilisation du sol, et de la forme physique des villes, et non des valeurs d'ordre économique ou sociale. Cette approche commence enfin à évoluer, et il est temps de promouvoir une approche intégrée de la régénération urbaine associant les aspects physiques avec la politique sociale et la revitalisation économique. L'emploi est, certes un composant essentiel de cette approche. Un véritable contexte positif peut alors être envisagé, favorisant le partenariat entre les secteurs public et privé, qui connaîtraient mieux leurs logiques respectives pour réaliser des aménagements bénéficiant à l'ensemble des citoyens. Il est désormais clair que l'emploi et la création d'entreprises dépendent aussi des politiques urbaines et du rayonnement général d'une ville. L'urbanisme a dorénavant à voir avec les entreprises et les conditions de leur développement ; il doit créer les conditions favorables à la prospérité économique des communautés.

Les villes sont économiquement en compétition, et la comparaison entre elles par les individus les plus entreprenants se joue autant sur les critères du rayonnement culturel, de succès scolaires et universitaires, et de la qualité de la vie, que sur les composants traditionnels communs à toutes les villes, tels que l'organisation de l'offre industrielle, les modes de transports, et les systèmes de fiscalité et de gouvernance. La stratégie urbaine influence le développement économique, l'organisation des villes entre elles, et la synergie de leurs ressources. Elle crée un contexte favorable au partenariat en matière d'initiatives, en prenant en compte les atouts du marché et des actions publiques.

En ce sens, la qualité d'une ville est en elle-même une ressource. La qualité de l'aménagement et de la conception urbanistique des centres historiques et des nouveaux quartiers, ainsi que l'image culturelle que la ville projette sur le monde extérieur sont désormais de nouveau tout aussi importantes que l'héritage et l'environnement naturel comme au XVIème et XVIIIème siècle en Europe.

**Ne serait-ce qu'à ce titre, le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale, doivent être maîtrisés par une approche intégrée du management urbain des villes qu'est l'urbanisme, mettant en jeu simultanément les facteurs sociaux, économiques et environnementaux. Les politiques d'urbanisme doivent réaffirmer leur contribution au partenariat et aux initiatives de création d'emplois locaux, de formation et d'apprentissage.**

**Il ne faut ni ignorer, ni diaboliser les forces du marché, mais les connaître pour les orienter vers la participation du secteur privé au développement de la ville, et permettre le recouvrement des coûts d'exploitation. En tout état de cause, les retombées doivent refléter les moyens investis.**

### **3-8 Le mouvement et la croissance des déplacements**

Le mouvement est devenu une composante majeure de nos sociétés. Parmi ses composantes, la circulation et les déplacements dans les villes sont un sujet capital. Au cours des dernières années, en raison d'une utilisation excessive, et malgré les immenses qualités que lui attribuent les gens, la voiture est devenue un fléau dans la vie quotidienne et le fonctionnement de la plupart de centres urbains. L'utilisation des transports en commun est souvent en déclin, et la construction d'infrastructures importantes pour faciliter la circulation automobile a provoqué une détérioration et l'isolement de nombre de zones et de quartiers dans la ville. L'expérience a montré cependant qu'une meilleure sensibilisation du public, et la mise en oeuvre sans relâche de schémas expérimentaux, permettent de créer le contexte de nouvelles approches de politique de déplacements, associant gestion de la circulation, mise en valeur du transport en commun, réalisation d'aménagements supplémentaires pour les piétons et les cyclistes, et amélioration du traitement des espaces dans les secteurs les plus chargés de sens tels que les centres-villes. L'objectif qui ressort des meilleures expériences reste de mettre en place un système de transport collectif plus confortable et plus convenable, qui soit totalement intégré dans la stratégie d'occupation du sol, et accessible à tous les citoyens.

**La promotion de l'accessibilité exige une reconnaissance par les spécialistes et les urbanistes du principe selon lequel les modes d'occupation du sol et l'aménagement des transports ne doivent pas être traités comme des composants séparés. L'urbanisme doit chercher à réduire les besoins de se déplacer, grâce à une localisation judicieuse des activités selon leur nature et au développement de zones mixtes, ainsi que l'aménagement de structures d'interconnexion efficaces entre les différents modes de transport. Les indicateurs d'accessibilité sont des outils que les urbanistes doivent utiliser davantage pour savoir si les objectifs ont été atteints.**

**Il faut décourager la dépendance du véhicule particulier pour le transport. Les politiques correspondantes alignent à la fois les coûts et les politiques de stationnement des voitures, l'amélioration du transport en commun et la mise en place d'aménagements attrayants et efficaces pour les piétons et les cyclistes. Il faut donner aux citoyens plus de choix, pour satisfaire leurs besoins en matière de déplacements et faciliter le recours aux transports collectifs par l'organisation d'aires d'échanges attractives.**

**Cependant, comme l'efficacité de ces politiques a montré ses limites, des investissements doivent être consacrés aux systèmes de transport non-polluants, afin de réduire la consommation des hydrocarbures, et diminuer ainsi les émissions de gaz et d'autres polluants.**

### **3-9 Moins de contrôle, plus de diversité et de variété**

Il est désormais clair que l'urbanisme ne peut et même ne doit pas tout maîtriser. Néanmoins, dans de nombreuses villes, l'application de politiques strictes de zoning a conduit à des modes d'occupation du sol monotones, qui ont brisé la continuité et la diversité de la vie en milieu urbain. La trame de la ville et son évolution ont été trop souvent bouleversés, faute d'avoir pris en compte les caractéristiques propres des différents quartiers dans les processus d'aménagement. La variété de l'expérience et de l'intérêt de la vie citadine s'en trouve diminuée. Comme les besoins sont en constante évolution, l'urbanisme doit chercher à apporter des solutions permettant de valoriser tous les atouts du tissu existant de ville. En revitalisant la ville, il faut éviter le gaspillage des ressources, qui consiste à utiliser des sites en zone naturelle lorsque ceci ne s'impose pas, au lieu de développer des sites en zone bâtie. L'aménagement doit être flexible et faire place à la participation du public et des acteurs économiques, pour mieux répondre aux besoins des citoyens et des entreprises.

**L'objectif en général de l'aménagement des villes doit être d'abandonner le principe du développement à grande échelle de zones mono- fonctionnelles, sauf dans des cas où les fonctions doivent être séparées dans l'intérêt de la santé et de la sécurité du public.**

**Il faut donc promouvoir les combinaisons d'usage du sol particulièrement dans les centres urbains afin d'introduire plus de variété et de vitalité dans le tissu urbain. Les lieux d'habitation et les lieux de travail, et toutes les zones ayant des fonctions compatibles doivent être étroitement reliés entre eux, dans le temps et dans l'espace, afin de réduire le besoin de se déplacer, et d'économiser l'énergie et de diminuer la pollution.**

**Dans le même esprit, l'urbanisme doit s'efforcer d'offrir une grande diversité de types de logements pour répondre aux besoins de toutes les catégories de citoyens. Il doit aussi encourager la recherche de solutions imaginatives au niveau de la conception pour développer de nouveaux types d'architecture permettant notamment de réaliser des économies d'investissement et de charges locatives pour permettre enfin de proposer des logements financièrement accessibles aux personnes défavorisées.**

**L'urbanisme doit créer un contexte permettant au citoyen et à l'entreprise d'exprimer ses choix, dans des conditions bénéfiques pour la ville et pour son bien-être futur.**

### **3-10 Garantir la sécurité et préserver la santé**

Les problèmes de la santé et de la sécurité sont, aujourd'hui, d'une importance primordiale, en raison de la concentration de la population et des activités dans les villes et de l'élévation de la conscience collective de ces sujets. Ces problèmes sont liés à trois facteurs :

- Les troubles sociaux - délinquance, violence, intolérance - liés à l'exclusion, la pauvreté, et le sous-emploi ;
- Les catastrophes naturelles et écologiques ;
- La menace de destruction par les conflits même militaires, et le crime.

La pauvreté et la mauvaise santé, souvent, s'inscrivent dans une spirale de privations et de déshumanisation à laquelle certains quartiers importants de villes européennes sont aujourd'hui confrontés.

**Il faut promouvoir et mettre en application le concept des zones urbaines comme zones "hors combats", avec l'objectif d'aboutir à un traité international sous l'égide des Nations Unies, qui engagera tous les signataires.**

**La planification spatiale et d'autres mesures de protection contre les catastrophes naturelles, doivent être intégrées à tous les niveaux de l'urbanisme et de l'administration.**

**L'urbanisme doit promouvoir et aider à la mise en place du programme "Villes Saines" selon les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé. Cette action peut être menée à la fois directement, par l'amélioration de la qualité des logements et de l'environnement, et indirectement, en favorisant la réduction des niveaux de pollution et la préservation des ressources rares.**

**Mars 1998**